

Point 2 : Bilan du fonctionnement des délégations et AL.

Le président de l'UD rappelle aux présidents des AL qu'ils doivent impérativement se réunir en AG (présentiel ou visio) et transmettre ensuite le compte rendu de leurs AG et les bilans financiers au président de l'UD et au trésorier général de l'UD.

Il profite de cette réunion pour rappeler deux points des statuts (UD et AL).

- Art 14-18 : les comptes de chaque AL sont soumis à l'appréciation du vérificateur des comptes de l'UD.
- Il n'y a pas d'obligation statutaire d'avoir un vérificateur des comptes nommé par une AL.
- Art 13... l'AL est administré par le conseil d'administration comprenant au moins quatre membres et au plus sept membres élus par l'Assemblée générale... l'année du renouvellement général académique pour quatre ans.

Pendant cette période soumise à des contraintes sanitaires, les réunions en présentiel sont très souvent interdites, elles sont possibles en visioconférence et Claude Francart pourrait apporter son expertise et son assistance aux organisateurs s'ils le souhaitent.

Tant que tous les documents comptables et administratifs ne seront pas transmis à l'UD et au vérificateur des comptes de l'UD, il sera difficile de programmer une AG de l'UD.

Cette AG pourrait être envisagée, si tout va bien du point de vue sanitaire, au cours de la période mi-Mai, courant Juin, sans pouvoir préciser si elle se fera en présentiel ou en visio-conférence.

Délégation de Cannes et AL de Cannes :

Claude Francart déclare que rien ne se passe depuis des mois. L'assemblée trimestrielle et l'AG de l'AL se feront avec un nombre de DDEN tout à fait restreint.

Délégation et AL d'Antibes :

Depuis fin 2017, rien ne se passe, plus de réunions trimestrielles, plus d'AG. Aucun DDEN ne veut reprendre le flambeau. Un seul DDEN de longue date à renouvelé sa candidature de DDEN.

Après la fin du renouvellement quadriennal, c'est un chantier auquel l'UD devra s'attacher et faire en sorte que cette délégation reprenne force et vigueur.

Délégation et AL de Vence :

Plus de réunion trimestrielle, plus d'AG, les deux DDEN restants n'ont pas fait acte de candidature pour le renouvellement quadriennal.

Là encore l'UD devra essayer de revitaliser cette délégation mourante. Un chantier pour 2021 2022.

Délégation de Cagnes :

Elle tourne au ralenti, la responsable ne veut pas organiser de réunions trimestrielles pour des raisons de sécurité sanitaire évidentes. Les DDEN de Cagnes se réunissent dans des écoles publiques, ce qui est strictement interdit actuellement.

Délégation et AL de Menton :

Serge Neuville déclare qu'il n'y a pas eu de réunion à cause des contraintes sanitaires et de l'éloignement de certains DDEN.

Il devrait pouvoir réunir les DDEN par visioconférence.

Délégation et AL de Saint André vallées du Paillon :

Après le décès de Michel Faugué, ni la délégation, ni l'AL ne fonctionnent. Il faudra se rapprocher du trésorier (Giuge) pour obtenir des précisions.

Michel était responsable de la délégation et président de l'AL. Il faudra lui trouver un remplaçant si possible pour éviter que cette délégation ne disparaisse.

Délégation et AL de Carros quatre vallées :

Patrick FUNEL déclare qu'il n'a pas pu organiser les réunions trimestrielles de la délégation, ni l'AG de l'AL. Il devrait pouvoir le faire avec l'aide de Claude Francart.

Patrick regrette que Alain PARVENT, actuel trésorier de l'AL, n'ait pas renouvelé sa candidature de DDEN pour 2021 2025. Il quittera donc ses fonctions de trésorier au 31 Août et il faudra lui trouver un remplaçant.

Délégation et AL de Nice :

Jean Moreau déclare qu'il n'y a pas eu de réunions, ni de la délégation ni de l'AL, depuis la mise en place des contraintes sanitaires. La prochaine réunion de la délégation et de l'AL aura lieu en visioconférence avec l'appui technique de Claude Francart mi-Avril.

Très peu de DDEN ont pu assister à des conseils d'écoles.

Quelques nouveaux DDEN ont été affectés à des écoles cela compense en partie les démissions. Une redistribution des affectations devra avoir lieu à la prochaine réunion de la délégation pour pallier à des non-renouvellements de DDEN pour 2021 2025.

Délégation et AL de Grasse Val de Siagne :

Michelle Messin déclare qu'au cours des mois précédents une réunion en présentiel a été organisée à Grasse, elle n'y avait pas participé.

La prochaine réunion trimestrielle et l'AG auront lieu le même jour en visioconférence mi-Mars.

La délégation de Grasse Val de Siagne est la seule de l'UD qui ne verra pas son affectif diminuer après le renouvellement quadriennal, voire même augmenter puisque de nouveaux dossiers de DDEN seront transmis à la DASEN par le président de l'UD le moment venu.

Le président de l'UD profite de cette occasion pour rappeler que seules les **délégations** sont connues de la DASEN qui, lorsqu'il désigne un DDEN, indique dans son courrier que c'est la

délégation qui choisit les écoles qui seront affectées à un DDEN par l'IEN de la circonscription d'Education Nationale.

Les Associations Locales sont inconnues du DASEN parce que contrairement aux délégations elles ne sont pas définies par le code de l'Education, elles ne sont pas obligatoires. Elles peuvent être créées par la volonté des DDEN d'une délégation sous forme d'association loi de 1901 après déclaration en Préfecture. Cette organisation territoriale ne sert pratiquement qu'à obtenir des subventions auprès des collectivités territoriales.

Quand une délégation n'a pas créé une AL, c'est le conseil d'administration de l'UD, par l'intermédiaire du Président de l'UD06, du Secrétaire général et du Trésorier général de l'UD qui gère tout ce qui concerne l'administratif et la trésorerie de cette délégation.

Quand une Association Locale est défaillante, c'est l'UD qui prend la main.

Le président de l'UD demande qu'il soit rappelé à tous les DDEN mais surtout aux nouveaux, l'article **14 des statuts** (sous article 14-11, 14-18) qui stipule très précisément :

- ❖ -que l'organisation et le fonctionnement des AL relèvent de la seule responsabilité du Conseil d'Administration de l'UNION.
- ❖ -que, Article 14-16, la gestion des AL est partie intégrante de l'Union à laquelle elles doivent rendre compte.
- ❖ -Et pour finir, article 14-13, chaque AL élit un responsable qui assure la coordination au niveau de l'AL, la représentation au niveau local, la liaison avec l'UNION. Elles (les AL) ne sauraient en aucun cas être une instance délibérante ou administrative placée entre l'UNION et les adhérents.

Le président de l'UD adressera à tous les membres du CA une copie à jour des statuts de l'UD, une copie du règlement intérieur de l'UD et une copie des statuts type des AL.

Il demande à chaque président d'AL de lui adresser une copie des statuts à jour de chaque AL.

Le Président



Richard ROSSO

Le secrétaire de séance



Claude FRANCCART